



# Revalorisation salariale CONSULTATION

NOUS AVONS  
BESOIN DE  
VOS RETOURS

Cher.e.s camarades,

Dans le cadre des annonces faites par le gouvernement le 18 février, lors de l'ouverture de la conférence des métiers du social et du médico-social, nous pouvions légitimement nous attendre à une extension du Complément de Traitement Indiciaire ou revalorisation salariale pour l'ensemble des professionnel·le·s exerçant dans ce secteur.

En effet, au vu du manque cruel d'attractivité, de l'iniquité de traitement en fonction des lieux d'exercice et des mobilisations, le gouvernement ne pouvait plus fermer les yeux sur la triste réalité des conditions de travail et de rémunération des professionnel·le·s du secteur social et médico-social.

Pour autant début avril, nous avons pu constater la réalité des engagements pris et les retournements de situations car :

- L'ensemble des professionnel·le·s exerçant dans les services et établissements concernés mais sur des missions administratives, techniques, logistiques, comptables est exclu des mesures
- Les assistant·e·s familiales exerçant dans le privé comme dans le public sont exclues des mesures
- Les professionnel·le·s exerçant dans le secteur sous la direction des services de l'État, qui accompagnent pourtant des publics en difficulté, en sont exclu·es
- Pour pouvoir percevoir l'extension de ces 183 euros, il faudrait exercer à titre principal, donc plus de 50% de son temps effectif de travail, des missions d'accompagnement social dans un service ou établissements cités
- Dans la Fonction Publique Territoriale, le décret soumis au vote le 6 avril dernier ne parle plus de CTI mais d'une possible mise en place, en fonction du choix des collectivités, d'une prime équivalente
- Aucune revalorisation durable des grilles de rémunérations n'est envisagée
- Aucune pérennité des financements pour les 183 euros

**POUR LA CGT, CLAIREMENT LE COMPTE N'Y EST PAS !**

**C'est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :**

- Avez-vous eu connaissance des propositions faites concrètement par le gouvernement ?      Oui  Non
- Avez-vous pu échanger avec les professionnel·le·s concerné·e·s ?      Oui  Non
- Si oui, les professionnel·le·s ont-ils exprimé le souhait de mener des actions ?      Oui  Non
- Si oui, souhaitent-elles·ils des actions locales ou nationales ?      Nationales  Locales
- Pensez-vous que les professionnel·le·s du secteur soient en attente d'une journée de mobilisation nationale ?      Oui  Non
- Si oui, sous quelle forme ? (pétition, manifestation en territoire, en direction du gouvernement, autre)

**Nous vous remercions donc d'y répondre nombreux et de nous les retourner au plus tard le 10 mai 2022  
à [c.lacan-nonis@fdsp.cgt.fr](mailto:c.lacan-nonis@fdsp.cgt.fr)**

D'ores et déjà, l'ensemble des organisations CGT vous informe que **le 17 juin lors des assises de la protection de l'enfance, une journée Assises du Travail Social sera organisée** pour l'ensemble du secteur public-privé, social et médico-social. Nous pourrons ainsi, échanger, débattre, construire ensemble pour de véritables avancées dans le secteur.